

11 juillet 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROFINS SCIENTIFIC

(Eurolist)

Par courrier du 10 juillet 2006, reçu le jour même, la société Ako Capital LLP (29/30 St James's Street, Londres SW1A 1HB, Royaume-Uni), agissant pour le compte du fonds Ako Master Fund Limited dont elle assure la gestion (1) a déclaré avoir franchi, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, en hausse, le 7 juillet 2006, le seuil de 5% du capital de la société EUROFINS SCIENTIFIC et détenir pour le compte dudit fonds 696 602 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 3,40% des droits de vote de cette société (2).

-
- (1) Ako Capital LLP, une société de gestion de droit britannique (« investment management company ») autorisée et contrôlée par la Financial Services Authority, est le gérant du fonds (« investment manager ») Ako Master Fund Limited. En tant que tel, Ako Capital LLP gère et investit discrétionnairement les actifs d'Ako Master Fund Limited et exerce tous les droits de vote attachés aux actions détenues par Ako Master Fund Limited.
- (2) Sur la base d'un capital composé de 13 747 556 actions représentant 20 464 116 droits de vote.